



Consultez l'arrêté préfectoral en vigueur du 7 novembre 2025 au 5 janvier 2026



**LE PROTO,
C'EST TROP
RISQUÉ D'EN
RIRE.**

**Détresse psychologique, malaises, vertiges
ou encore paralysie : le protoxyde d'azote présente
des risques majeurs pour la santé et la vie sociale.**

Plus d'infos sur parlons-proto.fr





**LE PROTO,
C'EST TROP
RISQUÉ D'EN
RIRE.**

**Détresse psychologique, malaises, vertiges
ou encore paralysie : le protoxyde d'azote présente
des risques majeurs pour la santé et la vie sociale.**

Plus d'infos sur parlons-proto.fr



TERANZ Corporation - © Getty Images

Face à la hausse des usages du protoxyde d'azote (30% de signalements en plus en un an), notamment chez les jeunes, le préfet de Seine-et-Marne a publié un arrêté encadrant la

commercialisation, la détention et la consommation de ce gaz sur l'ensemble du département, à compter du vendredi 7 novembre à 17h jusqu'au lundi 5 janvier à 8h.

Des effets dévastateurs

L'inhalation de protoxyde d'Azote expose à des risques graves pour la santé :

- Asphixie par manque d'oxygène
- Perte de connaissance
- Brûlure par le froid du gaz expulsé
- Perte de réflexe de toux
- Risques de chute, vertiges et désorientations

En cas d'utilisation régulière à forte dose :

- Atteintes de la moelle épinière
- Carence en vitamine B12
- Anémie
- Troubles physiques et psychiques
- AVC
- Complications neurologiques

De nouvelles interdictions

L'arrêté préfectoral contient plusieurs mesures fortes :

- Interdiction pour les mineurs de détenir cartouches, bonbonnes ou bouteilles contenant du protoxyde d'azote.
- Interdiction pour les mineurs d'en consommer dans l'espace public, sous quelque forme que ce soit.
- Encadrement strict de la commercialisation, avec sanctions en cas d'infractions.
- Amendes importantes en cas d'usage détourné visant à obtenir des effets psychoactifs.

Retrouvez l'arrêté préfectoral ci-dessous :

[Arrêté n°2025-CAB-BSIR-1708 du 29 octobre 2025 | Réglementation de la commercialisation, détention et consommation de protoxyde d'Azote en Seine-et-Marne](#) [1]

Publié le 18 novembre 2025

URL de la source (modifié le 18/11/2025 - 15:22): <https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/renforcement-des-mesures-contre-lusage-detourne-du-protoxyde-dazote>

Liens

[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/ap_cab_bsir_1708_du_29_10_2025_-_protoxyde_dazote.pdf